

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 23 avril 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers votants : 27

**Présents :** Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Jean-Baptiste THOUET, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Frédéric BLANC, Jocelyn RAULOT, Catherine TENDRON, Yannick TRITT, Philippe FAISANT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Yoann GUILLONNEAU, Joris BOSSÉ, Lise VEILLE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sylvie JACOB a donné pouvoir à M. Thierry GASNIER

Mme Cécile PICHOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

**Absents :** /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de séance :** Madame Magali L'HERMITE est désignée pour remplir cette fonction.

**D2026\_064 AG – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (article L 2121-22 du CGCT).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer 3 commissions permanentes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

La commission Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

La commission Finances

La commission Personnel

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est proposé au conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**Au vu de ces éléments,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

**Le conseil municipal,****Après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, à l'unanimité :** **APPROUVE** la création des commissions permanentes suivantes :

- 1-La commission Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)
- 2-La commission Finances
- 3-La commission Personnel

 **DECIDE** de ne pas recourir au bulletin secret pour la désignation des membres des commissions, mais au vote à main levée. **DESIGNE** au sein des commissions suivantes :**1-La commission Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**

Membres titulaires	Membres suppléants
- Magali L'HERMITE	- Nadine LEROYER
- Thierry GASNIER	- Cécilia PATARD
- Gilles PELLÉ	- Yannick TRITT
- Catherine ECHAPT	- Alain JAMET
- Jackie FORASTIER	- Jean-Baptiste THOUET

**2-La commission Finances**

Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Philippe FAISANT, Jackie FORASTIER, Alain JAMET, Gilles PELLÉ, Yoann GUILLONNEAU, Thierry GASNIER, Lise VEILLE, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Francis SIREAU.

**3-La commission Personnel**

Emmanuelle VEILLE, Magali L'HERMITE, Yannick TRITT, Nicole LOIRE-MOREAU, Jean-Baptiste THOUET, Marie-Aude BOURDIN.

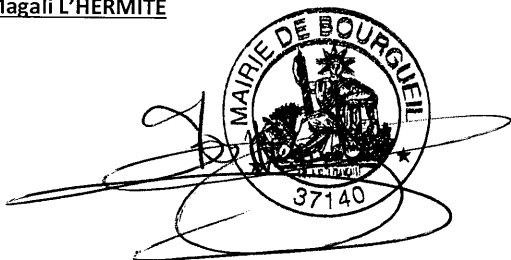
 **RAPPELLE** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été créée par délibération n°D2026\_052, lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2026, portant désignation des membres, avec Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Magali L'HERMITE	- Nadine LEROYER
- Thierry GASNIER	- Cécilia PATARD
- Gilles PELLÉ	- Yannick TRITT
- Catherine ECHAPT	- Alain JAMET
- Jackie FORASTIER	- Jean-Baptiste THOUET

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance le 29 avril 2026**Certifié exécutoire compte tenu de  
La publication ou notification le :La secrétaire de séance  
Magali L'HERMITELe Maire,  
Benoît BARANGER